

---

# GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE EDUCATION ET FORMATION

## APPEL À PROJETS

L'appel à projets du GIS Education et formation « **Soutien à la mise en œuvre de projets collectifs de recherche en éducation et formation** » est lancé pour 2023.

### ELIGIBILITE

L'appel à projets est ouvert aux membres des INSPE, instituts et unités de recherche membres du GIS Education et Formation (voir liste en annexe). Les projets s'inscriront dans le cadre des missions du GIS *Education et formation*. Tout type de recherche est éligible (recherche-action, recherche collaborative, recherche fondamentale, recherche appliquée, etc.) dès lors qu'elle s'inscrit dans le cadre général du projet GIS Education et Formation (voir en annexes du présent appel les entités membres du GIS et le projet scientifique).

Pour être éligible le projet doit impliquer au moins deux entités membres du GIS de deux universités différentes (unités de recherche, instituts, etc.). La liste des membres du GIS est disponible sur demande à Mme Nathalie Bulach. [nathalie.bulach@unistra.fr](mailto:nathalie.bulach@unistra.fr)

Les projets financés pourront être des projets planifiés de 12 à 18 mois maximum.

Les porteurs de projets ayant obtenu un financement ne peuvent déposer une nouvelle demande en tant que porteurs de projets deux années consécutives. Néanmoins, ils peuvent prendre part à un consortium en tant que membre de l'équipe projet. Ils pourront, toutefois, recandidater pour ce rôle de porteur de projet à distance d'un an, c'est à dire en respectant 12 mois de latence. En revanche, les porteurs de projets dont les projets n'ont pas été retenus, peuvent se représenter deux années consécutives.

### CRITERES D'EVALUATION

Du point de vue de l'évaluation des projets, le conseil scientifique sera particulièrement attentif aux points suivants :

- les projets soutenus permettent la structuration de la recherche en éducation et formation sur la région Grand Est ;
- les projets soutiennent l'émergence de nouvelles thématiques de recherche à travers des projets dits « exploratoires » ;

- les projets sont de nature interdisciplinaire.

Concernant l'aspect financier, le comité scientifique du GIS privilégiera le soutien aux dépenses permettant la réalisation du projet lui-même, la communication dans un colloque apparaissant plutôt comme la valorisation des résultats du projet. Les dépenses pour l'organisation d'une journée d'étude sont éligibles, mais il faut veiller à ce qu'elles s'inscrivent comme élément du projet lui-même et non comme la valorisation du projet. Un budget ventilé selon le type de dépenses (RH, matériel, déplacements, etc.).

## BUDGET

Le projet peut être soutenu par le GIS pour une somme maximale de 4 500 euros pour les projets planifiés sur 12 mois et 6 000 euros pour les projets planifiés sur 18 mois, à hauteur de 60% maximum du budget total du projet. À ce budget peuvent être ajoutées des heures dites « référentiel » pour la prise en compte forfaitaire de l'implication dans un projet de recherche de PRAG/PRCE/PREC des INSPE ou de toute autre composante universitaire. Ces heures doivent être indiquées dans le projet ; le volume horaire maximum est déterminé par chaque INSPE ou composante universitaire.

Cet appel à projets s'inscrivant dans le cadre des budgets 2023 et 2024, les dépenses prévisionnelles devront être mentionnées spécifiquement pour ces deux périodes.

## DOSSIER SCIENTIFIQUE

**Chaque dossier devra faire apparaître des rubriques précises**

le titre du projet
un résumé du projet (200 mots maximum)
le/les domaines de recherche ou disciplines dans lesquels le projet s'inscrit
l'identification du ou des porteurs du projet (limiter à 2 porteurs maximum pour plus de lisibilité)
la description du projet de recherche (3 pages maximum)
une courte bibliographie relative au projet (maximum une page)
un CV du ou des porteurs de projet (maximum 3 pages)
une présentation de l'équipe du projet et les contributions de ses membres au projet (il ne s'agit pas de présenter les membres et leurs compétences, mais bien leur contribution au projet).
les 5 dernières publications des membres de l'équipe en lien avec le projet
un calendrier de réalisation du projet (jusqu'à décembre 2024 maximum pour cet appel)
le budget équilibré mentionnant les différentes contributions et les différents types de dépenses (matériel, fonctionnement, salaires) par année civile (une courte explication permettant de comprendre les demandes budgétaires peut être ajoutée ; p.ex. coût d'un ordinateur pour supporter la réalité virtuelle, vacances pour le dépouillement de données, etc.)
les établissements, acteurs institutionnels et partenaires potentiels
l'avis argumenté des directeurs d'unité(s) de recherche impliquée(s) dans le projet

une proposition d'un ou deux experts externes aux établissements pour l'évaluation du projet

### Dépôt des dossiers et déroulement

- Les dossiers reçus et dûment complétés sont examinés à l'issue de la période d'envoi.
- Une expertise est réalisée à partir de la grille transmise en pièce jointe.
- Le Conseil Scientifique se réunit en session de délibération et désigne les projets lauréats.
- La coordinatrice scientifique et la directrice du GIS informent les porteurs de projet à l'issue des délibérations. Les résultats sont par ailleurs communiqués sur le site web du GIS.
- Le financement est ensuite attribué après signature d'une convention entre les différents partenaires.
- Dans les deux mois qui suivent la fin du projet, les porteurs de projet envoient un compte-rendu de recherche au GIS, accompagné d'un bilan financier. Les détails pour l'écriture de ce bilan est détaillé dans la rubrique suivante (cf. Bilan final).

## BILANS

Les projets lauréats de l'AAP 2023 devront présenter un court bilan à mi-parcours (court) et un bilan final.

- Bilan intermédiaire (1 à 2 pages) : ce bilan intermédiaire sera proposé à 9 mois après la délibération par le jury des projets lauréats. Celle-ci a comme objectif principal de s'assurer que **le projet** poursuit le calendrier énoncé lors du dépôt du projet et que les dépenses sont correctement mises en œuvre. Il permettra également de repérer les difficultés éventuelles (p.ex. accès au terrain, etc.).
- Bilan final (4-5 pages) : ce bilan plus étayé sera demandé à la fin du projet (12 ou 18 mois). Il permettra d'apprécier l'investissement économique de la subvention allouée et les résultats du projet **de** recherche. Parmi ces derniers seront également mentionnées les retombées scientifiques du projet sur la communauté et le territoire y compris les travaux de valorisation, divulgation scientifique et vulgarisation (divers publics). Ce livrable a vocation à être publié sur le site internet du GIS dans un but de valorisation.

**Date limite de dépôt des dossiers** : 17 février 2023 à 12h00

Pour toute aide ou question relatives au montage du dossier, contacter Mme Nathalie Bulach : [nathalie.bulach@unistra.fr](mailto:nathalie.bulach@unistra.fr)

Pour toute question relative à l'orientation de l'appel à projet, contacter Mme Céline Clément, directrice du GIS ou Mme Maria Denami, coordinatrice scientifique du GIS aux adresses suivantes :

[celine.clement@unistra.fr](mailto:celine.clement@unistra.fr)

[maria.denami@uha.fr](mailto:maria.denami@uha.fr)

Les dossiers doivent être envoyés sous format .zip à l'adresse suivante : [nathalie.bulach@unistra.fr](mailto:nathalie.bulach@unistra.fr)

Afin de faciliter le traitement des dossiers, merci de dénommer votre fichier de la façon suivante :  
**nomduporteur\_acronymeprojet.zip**

**Décisions du conseil scientifique du GIS :** au plus tard le 14 avril 2023